

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 10 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 7 / 14	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 16 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ	
PHILIPPOT Xavier	VOUVANT	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 4 / 10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2 B 1 / 1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Totaux Délégués présents : 38/64		

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. QUILLET
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	à M. CHARPENTIER
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. LEGERON
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
Représentés : 07/64	CHATELLIER Christian	à M. GUENION

Excusés

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

**Total présents et
représentés : 45/64**

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : ENTRETIEN DES DIGUES - DELIB 4 CS 27-02-2023

Afin de maintenir l'état du réseau de digues fluviales et maritimes, le SmVSA a réalisé en interne à l'aide de son matériel (tracteur et broyeur) 62 kms d'entretien par broyage de la végétation herbacée au titre de l'année 2022. Outre le fait d'empêcher un boisement généralisé, cela permet également de suivre leur état pour la sécurité des personnes et des biens.

Le matériel du SmVSA ne pouvant réaliser l'entretien de l'intégralité du réseau et au vu des profils de portion de digues où du matériel adapté doit intervenir, le SmVSA a publié un marché reconductible (2022-III-04) pour un total de 40 km (un seul passage réalisé en 2022) attribué à l'entreprise BOCA SEVRE.

Egalement, la digue du Contreboth de Vix a été défrichée en 2022 sur un premier tronçon de 2kms. Le second (2kms également) est estimé par l'entreprise D-D85, spécialisée avec robots téléguidés à 24 600,00 € TTC.

Ainsi, en 2022, ce sont 104 km de digues entretenues par broyage et 11,2 km fauchées par des exploitants.

Il est proposé au Comité Syndical de :

- Poursuivre le programme d'entretien en 2023 des digues classées ou présentant un intérêt pour la protection des biens et des personnes s'articulant de la façon suivante :
 - En reconduisant le marché 2022-III-04, avec :
 1. Broyage simple sur un linéaire de 34 km avec possibilité d'un second passage optionnel
(Lot 1 – montant estimatif de 20 000,00 € TTC)
 2. Broyage particulier avec matériel spécifique sur 6,5 km de digue du canal des Cinq Abbés
(Lot 2 – montant estimatif de 15 000,00 € TTC)
 - En maintenant le broyage en régie et la fauche par les exploitants sur les digues facilement accessibles sur 60 à 70km

- En poursuivant le défrichage de la digue du Contrebotin de Vix sur les 2 derniers km (amont porte à la mer) avec la proposition de l'entreprise D-DSS pour un montant de 24 600 € TTC.
- Traitement des points particuliers, notamment phytosanitaire sur 7ha de digues récemment restaurées pour un montant de 6000 € TTC

Après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité décide et autorise le Président à :

- Engager le programme 2023 d'entretien du couvert végétal des digues pour un montant de 66 000 € TTC
- Valider et signer les marchés correspondant et toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement des travaux de broyage des digues sur le programme 2023 d'entretien des digues.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER